

Conseil d'Administration du C.C.A.S. Francine Bartier  
Séance du Jeudi 30 Décembre 2021 à 14h00  
Compte-rendu communicable

DATE DE CONVOCATION : jeudi 23 décembre 2021

DATE D’AFFICHAGE :

Nombre de Membres

En Exercice : 12

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 30 décembre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville pour respecter la distanciation physique, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT, Marie Françoise BILLIAU, Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Nicole CAMBRON, MM Régis DEVEY. Joël BACLET, Sébastien ROUSSELLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Marc BEZILLE donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON.

Absent : Mmes Martine LORPHELIN et Marie Josée RUHLAND

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX.

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres la présence de M. Michaël Hennion responsable du service Finances.

**Approuvé à l'unanimité.**

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Président explique qu'il y a lieu d'ajouter ce Conseil d'Administration suite au Conseil du 09 décembre 2021, pour la question suivante.

**1) ) BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2.**

Vu le budget primitif 2021 et les engagements en cours, le Président propose à l'Assemblée d'effectuer les transferts de crédits afin de permettre l'équilibrage des comptes sur le budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, autorise les bascules de compte en section de fonctionnement et d'investissement ainsi que le transfert de crédits entre chapitres comme suit afin de permettre l'équilibre budgétaire.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

**Chapitre 011 Autres charges d'exploitation** **- 1 000 €**

---

6232 Fêtes et cérémonies - 1 000 €

**Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés** **4 100 €**

---

64111 Rémunération principale 7 100 €

64136 Indemnités de préavis et licenciement - 7 100 €

6451 Cotisations URSSAF 1 500 €

6458 Cotisations aux organismes sociaux 600 €

6475 Médecine du travail, pharmacie 2 000 €

**Chapitre 65 Autres charges de gestion courantes** **- 3 100 €**

---

6562 Aides - 3 100 €

**Total des dépenses de fonctionnement** **/ €**

---

Monsieur le Président explique qu'il avait été question du licenciement d'un agent et des frais assimilés lors d'une séance dernière. Aussi, le calcul de ces frais a été modifié, à cela s'ajoutent des frais de visites médicales réceptionnés après la séance du 9 décembre dernier. Il fait lecture ligne par ligne et donne explication des jeux d'écriture pour équilibrer le budget.

Le Président,

Joël DUYCK

